Conseil national

Session des 24-25-26 mai 2011

Point 6 de l'ordre du jour

Rapporteur : Anousheh KARVAR

APPROBATION

COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos au 31 décembre 2010

Comptes consolidés

Exercice clos
au 31 décembre 2010

Confédération Française Démocratique du Travail

4, boulevard de la Villette 75955 Paris cedex 19
Tél : 01 42 03 80 00 fax : 01 42 03 81 44
www.cfdt.fr confederation@cfdt.fr

Ernst & Young et Autres
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

(Exercice clos le 31 décembre 2010)

Aux membres du Conseil National,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Bureau National, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés du syndicat C.F.D.T., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Bureau National. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les notes 7.3.3. et 7.3.4. de l'annexe exposent les principes et méthodes comptables ainsi que les modalités relatives à l'approche retenue pour la détermination de la valeur des immobilisations corporelles et financières. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le bien-fondé de l'approche retenue et des évaluations qui en résultent.

Des provisions sont constituées pour couvrir les risques tels que décrits en note 8.10. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, et à vérifier que la note fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport financier.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine, le 6 mai 2011

Les commissaires aux comptes

Ernst & Young et Autres	PricewaterhouseCoopers Audit
Isabelle Tradg-Sengeissen	Catherine Sabouret

Sommaire - États financiers consolidés

1 Bilan consolidé 6

2 Compte de résultat consolidé 7

3 Tableau des flux de trésorerie 8

4 Variation des Fonds Propres 9

5 Faits majeurs 10

5.1 Observations sur les comptes sociaux de la Confédération 10

5.2 Premiers comptes consolidés de la Confédération 10

6 Liste des entités de l'ensemble 11

6.1 Liste des entités consolidées 11

7 Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation 12

7.1 Référentiel comptable, ... 12

7.2 Modalités de consolidation 12

7.3 Méthodes et règles d'évaluation 12

8 Informations sur les comptes du bilan et du compte de résultat et sur leurs variations 15

8.1 Immobilisations incorporelles 15

8.2 Immobilisations corporelles 16

8.3 Immobilisations financières 17

8.4 Stocks et en-cours 17

8.5 Ventilation des créances par échéance 19

8.6 Dépréciation de l'actif circulant 19

8.7 Valeurs mobilières de placement et disponibilités 19

8.8 Fonds Syndicaux de la Confédération CFDT 20

8.9 Fonds dédiés 20

8.10 Provisions pour risques et charges 21

8.11 Impôts différés 21

8.12 Emprunts et dettes financières 22

8.13 Autres passifs 23

8.14 Engagements hors bilan 23

8.15 Tableau des ressources 23

8.16 Charges d'exploitation 25

8.17 Autres produits d'exploitation 26

8.18 Résultat financier 27

8.19 Résultat exceptionnel 28

8.20 Impôts 28

8.21 Effectif 28

9 Autres informations 28

9.1 Évènements postérieurs à la clôture 28

9.2 Dirigeants 28

Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros (K€)

1 Bilan consolidé

Actif en k€	Note n°	31/12/2010	31/12/2009
Actif immobilisé		**292 303**	**291 252**
Immobilisations incorporelles	***8.1***	584	279
Immobilisations corporelles	***8.2***	84 268	89 835
Immobilisations financières	***8.3***	207 450	201 138
Actif circulant		**61 523**	**56 867**
Stocks et en-cours	***8.4***	337	324
Clients et comptes rattachés	***8.5-8.6***	1 781	1 201
Autres créances et comptes de régularisation	***8.5-8.6***	18 775	18 524
Valeurs mobilières de placement	***8.7***	25 695	29 891
Disponibilités	***8.7***	14 934	6 927
Total de l'actif		**353 826**	**348 119**

Passif en k€	Note n°	31/12/2010	31/12/2009
Fonds propres	***8.8***	**309 767**	**306 386**
Réserves	***4***	301 364	296 066
Réserves consolidées	***4***	5 023	5 157
Résultat consolidé	***4***	3 380	5 163
Fonds dédiés	***8.9***	**515**	**445**
Provisions pour risques et charges	***8.10***	**11 996**	**11 411**
Dettes		**31 548**	**29 877**
Emprunts et dettes financières	***8.12***	585	1 744
Fournisseurs et comptes rattachés	***8.12***	1 994	2 215
Autres dettes et comptes de régularisation	***8.12***	28 969	25 918
Total du passif		**353 826**	**348 119**

2 Compte de résultat consolidé

Compte de résultat en k€	Note n°	31/12/2010	31/12/2009
Cotisations	***8.15***	21 045	20 351
Subventions contributions	***8.15***	16 557	17 840
Autres produits d'exploitation	***8.17***	15 182	13 170
Total des produits d'exploitation		**52 784**	**51 362**
Achats consommés	***8.16***	(2 648)	(2 895)
Charges externes	***8.16***	(15 560)	(12 259)
Charges de personnel	***8.16***	(14 758)	(13 803)
Impôts et taxes	***8.16***	(1 616)	(1 486)
Autres charges d'exploitation	***8.16***	(6 743)	(7 124)
Dotations aux amortissements et aux provisions	***8.16***	(8 454)	(7 962)
Total des charges d'exploitation		**(49 779)**	**(45 529)**
Résultat d'exploitation		**3 005**	**5 832**
Charges et produits financiers	***8.18***	**1 432**	**(578)**
Résultat courant des entreprises intégrées		**4 437**	**5 254**
Charges et produits exceptionnels	***8.19***	**(698)**	**410**
Impôts	***8.20***	(45)	(57)
Résultat net des entités intégrées		**3 694**	**5 608**
Engagements à réaliser	***8.9***	**(314)**	**(445)**
Résultat net de l'ensemble consolidé		**3 380**	**5 163**
Intérêts minoritaires		0	0
Résultat net de l'ensemble confédéral		**3 380**	**5 163**

3 Tableau des flux de trésorerie

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE - K€			Montants au 31/12/2010
OPERATIONS D'EXPLOITATION	***OPERATIONS D'EXPLOITATION***		
	RESULTAT NET DES ENTREPRISE INTEGREES		**3 380**
	Dotations aux Amortissements et provisions		9 194
	Reprises des Amortissements et provisions		(1 993)
	Plus et moins values de cession		(553)
	Autres opérations non monétaires		270
	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT		**10 298**
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	**Variation nette exploitation**		**(814)**
	Var° de stock		(13)
	Var° des Créances d'exploit°		(580)
	Var° des Dettes d'exploit°		(221)
	Variation nette hors exploitation		**2 800**
	Var°des créances hors exploitation		(348)
	Var°des dettes hors exploitation		2 918
	Charges et produits constatés d'avance		230
	VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT		**1 986**
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE			**12 284**
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	***OPERATIONS D'INVESTISSEMENT***		
	Décaisst / acquisition immos incorporelles		(439)
	Décaisst / acquisition immos corporelles		(553)
	Décaisst / acquisition immos financières		(6 480)
	Encaisst / cession immos financières		130
	Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		**(7 342)**
OPERATIONS DE FINANCEMENT	***OPERATIONS DE FINANCEMENT***		
	Variation des fonds dédiés		70
	Encaissements provenant d'emprunts		28
	Remboursement d'emprunts		(1 191)
	Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		**(1 094)**
VARIATION DE TRESORERIE			**3 848**
	TRESORERIE A L'OUVERTURE (*)	**31/12/2009**	**36 818**
	TRESORERIE A LA CLOTURE (*)	**31/12/2010**	**40 620**

4 Variation des Fonds Propres

Montants en K€ Situation à la clôture	Réserves	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Autres variations	Total des Fonds Propres
Solde à l'ouverture	**296 066**	**5 157**	**5 163**	**0**	**306 386**
Affectation du résultat N-1	5 298	(134)	(5 163)		
Résultat de l'exercice			3 380		3 380
Solde à la clôture	**301 364**	**5 023**	**3 380**	**0**	**309 767**

La charte financière qui régit les organisations syndicales affiliées à la CFDT dispose que des parts de cotisations soient attribuées à des secteurs confédéraux distincts.

Ainsi, des montants correspondent à des « réserves affectées » reflétant l'activité de ces secteurs, principalement la Caisse Nationale d'Action Syndicale (CNAS) et sont inclus dans le poste « réserves », voir détail 8.8 « Fonds Syndicaux de la Confédération ».

5 Faits majeurs

5.1 Observations sur les comptes sociaux de la Confédération

***La Confédération CFDT, entité consolidante, a présenté ses premiers comptes sociaux certifiés au 31/12/2009.

L'exercice 2009 a été le premier exercice d'application du règlement comptable n°2009-10, issu de la loi n°2008-789 du 20 août 2008 portant « rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail », et du décret n°2009-1665 du 28 décembre 2009.

Les modalités d'établissement des comptes annuels des organisations syndicales sont définies dans la Section 1 de l'Annexe – « Règles comptables des organisations syndicales » du règlement n°2009-10 du Comité de la réglementation comptable (CRC).

5.2 Premiers comptes consolidés de la Confédération

La Confédération CFDT a établi ses premiers comptes consolidés au 1er janvier 2009 et leur première certification intervient au 31 décembre 2010, selon le calendrier défini par les textes.

L'article L. 2135-2, inséré dans le Code du travail par l'article 10 de la loi du 20 août 2008, précise les obligations et méthodes à adopter par une organisation syndicale tête de périmètre au regard de l'établissement de comptes consolidés.

Les modalités d'application de l'article du Code du travail sont définies en Section 2 de l'Annexe des règles comptables des organisations syndicales, annexe du règlement n° 2009-10.

Ces modalités déterminent le périmètre d'ensemble (lien d'adhésion ou d'affiliation) ; s'agissant de la notion de contrôle, les règles renvoient à l'application de l'article L.233-16 du code de commerce qui définit ces critères.

5.3 Organisation du Congrès CFDT

Conformément aux règles statutaires de la CFDT, un congrès des organisations affiliées à la CFDT se tient tous les quatre ans.

La Confédération a organisé au cours de cet exercice le congrès statutaire à Tours, des 7 au 11 juin 2010.
Elle a confié la gestion de cet important évènement au GIE CFDT Presse.

Conformément au règlement comptable des organisations syndicales, une réserve affectée (« évènements récurrents pluriannuels ») est dotée dans les comptes de la Confédération.
Lors de l'affectation du résultat 2010 en 2011, la décision est prise de prélever un montant sur cette réserve pour contribuer au financement du congrès.

6 Liste des entités de l'ensemble

6.1 Liste des entités consolidées

Les entités incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous :

Société et forme juridique	N° Siren	Siège social	Méthode de consolidation 2010	% de contrôle 2010	% d'intérêts 2010
Confédération	784 409 930	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Entité consolidante	Entité consolidante	Entité consolidante
Association AGI	349 904 839	47-49, avenue Simon Bolivar, 75950 Paris Cedex 19	Intégration globale	100%	100%
Association ASSECO	389 700 303	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	100%	100%
GIE BELLEVILLE	334 993 748	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	100%	100%
Association BIERVILLE	319 073 425	10, route des Nations, 91690 Boissy la Rivière	Intégration globale	100%	100%
Association CARIS	423 649 938	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	100%	100%
Association CELIDE	424 318 368	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	100%	100%
Domaine de Bierville EURL	477 876 130	10, route des Nations, 91690 Boissy la Rivière	Intégration globale	100%	100%
Association ESPACE BELLEVILLE	334 722 378	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	100%	100%
SCI FLANDRE-JAURES	398 216 051	12, rue des dunes, 75019 Paris	Intégration globale	100%	100%
Association Institut Belleville	328 142 237	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	100%	100%
Association IRIS	525 389 813	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	100%	100%
Association ISEFOJ	447 807 066	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	100%	100%
SCI LOIRE-JAURES	395 201 340	12, rue des dunes, 75019 Paris	Intégration globale	100%	100%
GIE CFDT PRESSE	334 993 730	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	100%	100%
SCI REBUFFAT	431 886 183	12, rue des dunes, 75019 Paris	Intégration globale	100%	100%
GIE VILLETTE	334 993 755	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	100%	100%

7 Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

7.1 Référentiel comptable,

Les comptes consolidés de l'Ensemble confédéral sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Les dispositions du règlement n° 99.02 du Comité de Règlementation Comptable, homologué le 22 juin 1999, sont appliquées depuis le 1er janvier 2000.

Dans le cadre du règlement comptable n° 2009-10 issu de la loi n° 2008-789 du 20 août 2008, portant sur la « rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail » et le décret n° 2009-1665 du 28 décembre 2009, la confédération a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs, relatifs aux organisations syndicales.

7.2 Modalités de consolidation

7.2.1 Méthodes de consolidation

Toutes les entités dans lesquelles l'Ensemble assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Toutes les transactions importantes entre les entités consolidées sont éliminées.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de la structure consolidante les éléments des comptes des entités consolidées, après retraitements éventuels.
- Éliminer les opérations entre l'entité consolidante et les autres entités consolidées.

7.2.2 Élimination des opérations intra-groupe

Conformément à la réglementation, les transactions entre les entités intégrées ainsi que les résultats internes entre ces entités ont été éliminées dans les comptes consolidés.

7.2.3 Dates de clôture des exercices des entités consolidées

Les entités sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 31 décembre, d'une durée de 12 mois, à l'exception éventuelle des entités créées entrant dans le périmètre dont la durée est fonction de leur date de création.

L'exercice de toutes les entités consolidées est d'une durée de 12 mois, dont la clôture est fixée au 31 décembre.

7.3 Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes appliqués par l'Ensemble sont les suivants :

7.3.1 Application des méthodes préférentielles

L'application des méthodes préférentielles du règlement CRC 99-02 est la suivante :

Application des méthodes préférentielles	***OUI NON N/A***	***Note***
Comptabilisation des contrats de location-financement	N /A	
Provisionnement des prestations de retraites et assimilées	OUI	7.3.10
Etalement des frais d'émission et primes de remboursement des emprunts obligataires sur la durée de vie de l'emprunt	N/A	
Comptabilisation en résultat des écarts de conversion actif/passif	N/A	
Comptabilisation à l'avancement des opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice	N/A	

7.3.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production.

Les frais accessoires d'acquisition sont activés.

7.3.2.1 Durées d'amortissement des immobilisations incorporelles

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	*Méthode*	*Durée*
Brevets, licences	Linéaire	2 ans

Les autres immobilisations incorporelles peuvent être amorties, le cas échéant, sur des périodes qui correspondent à leur protection légale ou à leur durée d'utilisation prévue.

En cas de durée d'utilité indéterminable, aucun amortissement n'est pratiqué mais un test d'impairment est effectué annuellement.

7.3.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production, abstraction faite de toutes charges financières.

Il est à noter que dans les comptes sociaux 2009, les immobilisations corporelles figurant au bilan d'ouverture de la Confédération, au 1er janvier (terrains et immeubles) ont été valorisées sur la base d'une expertise immobilière.

Les autres immobilisations corporelles ont été évaluées selon leur valeur en l'état à l'ouverture de l'exercice.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie probable des biens concernés.

Les principales durées d'utilisations retenues sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	*Méthode*	*Durée*
Terrains	Non amortissable	N/A
Constructions	Linéaire	20 à 35 ans
Agencements, aménagements des constructions	Linéaire	5 à 10 ans
Installations techniques, matériel et outillage	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	5 ans
Mobilier et Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Autres immobilisations	Linéaire	5 ans

7.3.4 Immobilisations financières

Les titres de participation dans les sociétés non consolidées figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire des participations non consolidées, prenant en compte la quote-part d'actif net, devient inférieure à leur coût d'acquisition.

Les autres immobilisations financières telles que les prêts figurent au bilan à leur coût de revient, hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute.

La Confédération réalise des placements sur les marchés financiers en actions, obligations, valeurs monétaires, titres de participation.

Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) correspondent aux placements à long terme réalisés par la CFDT, dans le cadre de la gestion patrimoniale de ses réserves.

Les titres de la Confédération ont été évalués, au bilan d'ouverture au 1er janvier 2009 à la valeur de marché ou à leur valeur d'acquisition.

Des dépréciations sont constatées au 31 décembre en cas de moins-value latente.

Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation conformément aux règles comptables.

Ce portefeuille comprend en partie des placements effectués pour le compte d'organisations affiliées.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute.

7.3.5 Stocks et travaux en-cours

Les stocks sont évalués selon la méthode FIFO : « Premier entré, Premier sorti ».

Le coût d'achat est composé du coût d'achat augmenté des frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire des stocks devient inférieure à leur coût d'acquisition.

7.3.6 Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances douteuses font l'objet d'une dépréciation nominative lorsqu'il y a un risque d'impayé.

7.3.7 Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation sont inférieurs à la valeur d'achat.

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur valeur de marché, au 1er janvier 2009 (bilan d'ouverture de la Confédération).

Les mouvements sur les valeurs mobilières de placement sont évalués au coût unitaire moyen pondéré (CUMP) pour les cessions et au coût d'achat pour les acquisitions, hors frais accessoire.

Une dépréciation est constatée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation est inférieur à la valeur d'achat.

Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation conformément aux règles comptables.

7.3.8 Impôts sur les bénéfices

L'activité des organisations syndicales étant exonérée d'impôt, il n'y a pas lieu de comptabiliser d'impôt différé.

7.3.9 Provisions pour risques et charges

Compte tenu de l'activité syndicale prépondérante de l'Ensemble consolidé, les provisions constatées correspondent essentiellement à des charges liées à l'activité juridique de la Caisse Nationale d'Action Syndicale (CNAS).

Par ailleurs, les provisions sont également constituées de provisions pour charges financières et de litiges.

7.3.10 Engagements de retraite et prestations assimilés

Le montant des droits, qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, est généralement déterminé en fonction de leur ancienneté et en tenant compte de la probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

L'ensemble de ces coûts est provisionné dans les comptes sociaux et systématiquement pris en compte dans le résultat sur la durée d'activité des salariés.

L'ensemble du personnel est soit rémunéré par les GIE Belleville et Villette soit mis à disposition à la confédération CFDT. A ce titre les engagements pris en matière d'indemnités de fin de carrière, y compris par les GIE, font l'objet d'une provision dotée par la Confédération.

L'engagement de retraite est calculé selon la méthode actuarielle appelée « méthode des unités de crédit projetées », répartissant la valeur actuarielle des prestations futures sur chacune des années de service du salarié.

Suivant l'application des textes conventionnels (distincts pour le secrétariat confédéral et pour le secrétariat), les prestations futures découlent de :

- L'ancienneté à la date de l'évaluation,
- Le salaire projeté à l'âge de la retraire,
- Les droits tels que définis,
- Les conditions du départ en retraite,
- Le facteur d'actualisation,
- La probabilité de paiement de la prestation (maintien du salarié dans l'organisation jusqu'à l'âge de son départ en retraite).

Le taux d'actualisation utilisé est de : 4,80% (basé sur un taux publié par l'Institut des Actuaires).

Le taux d'évolution des rémunérations est de : 1,8% par an.

7.3.11 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'Ensemble est engagé dans le cadre de ses activités courantes et annexes qui sont assumées à titre accessoire ou dans le prolongement de ses actions normales.

Le résultat exceptionnel résulte des évènements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

8 Informations sur les comptes du bilan et du compte de résultat et sur leurs variations

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.

8.1 Immobilisations incorporelles

Montants en K€	31/12/2009	Augment.	Diminut.	Autres mouvements	31/12/2010
Valeurs brutes					
Concessions, brevets, marques	2 085	222		89	**2 396**
Autres immobilisations incorporelles		216			**216**
Total	**2 085**	**439**		**89**	**2 613**
Amortissements					
Concessions, brevets, marques	1 806	223			**2 028**
Autres immobilisations incorporelles					
Total	**1 806**	**223**			**2 028**
Valeurs nettes					
Concessions, brevets, marques	279			89	**368**
Autres immobilisations incorporelles		216			**216**
Total	**279**	**216**		**89**	**584**

Les immobilisations incorporelles correspondent principalement aux progiciels acquis ou développés par le GIE Villette.

Les autres mouvements correspondent aux immobilisations en cours qui ont été finalisées en cours d'exercice.

La confédération a développé un logiciel de gestion des syndicats « Gessy » qu'elle met à la disposition exclusive des syndicats affiliés à la CFDT. Ce logiciel n'est pas valorisé dans les comptes.

8.2 Immobilisations corporelles

Montants en K€	31/12/2009	Augment.	Diminut.	Autres mvts	31/12/2010
Valeurs brutes					
Terrains	20 255				**20 255**
Constructions	87 229	329	691	1 133	**88 000**
Installations techniques, mat. & out.	657	65	1	1	**722**
Autres immobilisations corporelles	2 269	324		(1)	**2 592**
Immobilisations corporelles en cours	1 252	863		(1 222)	**893**
Avances et acomptes	336	48	383		
Total	**111 996**	**1 628**	**1 075**	**(89)**	**112 461**
Amortissements					
Constructions	19 871	5 943	166		**25 648**
Installations techniques, mat. & out.	484	48	1		**530**
Autres immobilisations corporelles	1 806	208			**2 014**
Total	**22 161**	**6 198**	**167**		**28 192**
Valeurs nettes					
Terrains	20 255				**20 255**
Constructions	67 358	(5 614)	525	1 133	**62 352**
Installations techniques, mat. & out.	173	18		1	**191**
Autres immobilisations corporelles	462	116		(1)	**577**
Immobilisations corporelles en cours	1 252	863		(1 222)	**893**
Avances et acomptes	336	48	383		
Total	**89 835**	**(4 570)**	**908**	**(89)**	**84 268**

Les immobilisations sont constituées principalement des biens immobiliers inscrits à l'actif du bilan de la Confédération et des trois SCI, ainsi que sur l'association Bierville.

Les terrains et immeubles sont valorisés à leur coût historique dans les 3 SCI.

Pour la Confédération, en application de l'article 3 du CRC 2009-10, les méthodes suivantes d'évaluation ont été retenues :

- La valorisation des biens immobiliers a été effectuée sur la base d'une expertise immobilière qui retient la moyenne de trois valeurs (rendement valeur locative / valeur vénale par capitalisation / méthode par la construction), correspondant à la valeur historique dans les comptes sociaux.
- La décomposition par composants des biens immobiliers, hors SCI, est faite en retenant 4 composants principaux : Gros-œuvre, façades étanchéité menuiseries extérieures, climatisation-ventilation-chauffage, électricité, plomberie, ascenseur, courants et agencements

Les travaux en cours correspondent à des extensions d'immeuble.

8.3 Immobilisations financières

Montants en K€	31/12/2009	Augmentations Reclassements	Diminutions Reclassements	31/12/2010
Valeurs brutes				
Titres de participations *(2)*	490			490
Prêts et dépôts	2 265	44	129	2 180
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille	199 426	6 436		205 862
Total	**202 181**	**6 480**	**129**	**208 532**
Provisions pour dépréciation				
Titres de participations *(2)*				
Prêts	38			38
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille	1 005	223	184 *(1)*	1 044
Total	**1 043**	**223**	**184**	**1 082**
Valeurs nettes				
Titres de participations *(2)*	490			490
Prêts	2 227	44	129	2 142
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille	198 421	6 397 *(1)*		204 818
Total	**201 138**	**6 441**	**129**	**207 450**

Le poste "Titres immobilisés de l'activité du portefeuille" comprend principalement des placements sur les marchés financiers en actions, obligations, SICAV monétaires, titres de participation, réalisés par la Confédération.

Ces éléments sont issus des comptes sociaux de la confédération CFDT et correspondent aux placements à long terme réalisés par la CFDT, dans le cadre de la gestion patrimoniale de ses réserves.

Pour information, leur valeur de marché est établie à 233 077 k€ au 31/12/2010, pour une valeur brute à la clôture de 205 862 k€, tel que précisé dans l'annexe des comptes sociaux de la confédération CFDT.

Une dépréciation est constatée fin 2010 à hauteur de 1 044 k€, ramenant la valeur nette de ces titres à 204 818 k€.

(1) La reprise de provision de 184 K€ correspond à des catégories de titres provisionnés en 2009. Ce montant est agrégé avec le montant global des variations de titres à la clôture, en « valeurs nettes ».

*(2)*Les titres de participation non consolidés concernent les sociétés suivantes :

Entités non consolidées	N° de Siren	VNC des titres au 31/12/2009	Augment.	Diminut.	VNC des titres au 31/12/2010	Montant des capitaux propres	Résultat dernier exercice	% de détention
VIGEO SAS	443 055 215	390			390	7 572	71	2,23%
Autres titres		100			100	NC	NC	NC
Total		**490**			**490**	**7 265**		

Ces entités ne répondent pas aux critères définis par les textes pour être intégrées dans le périmètre de consolidation, notamment en termes de pourcentage de contrôle.

8.4 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours se présentent ainsi :

Montants en K€	31/12/2009	Variation	31/12/2010
Valeurs brutes			
Matières premières	84	(1)	83
Marchandises	272	11	283
Total	**356**	**10**	**366**
Provisions pour dépréciation			
Matières premières			
Marchandises	32	(3)	29
Total	**32**	**(3)**	**29**
Valeurs nettes			
Matières premières	84	(1)	83
Marchandises	240	14	254
Total	**324**	**13**	**337**

Les stocks sont essentiellement détenus par le GIE CFDT Presse et représentent du matériel syndical, des brochures ou des ouvrages destinés au réseau CFDT.

8.5 Ventilation des créances par échéance

Les créances se décomposent, par échéance, de la manière suivante :

Nature	Total brut	Échéances		Dépréciation	Total net
		- 1 an	+ 1 an		
Créances clients et comptes rattachés	1 797	1 797		16	1 781
Avances et acomptes sur commandes	57	57			57
Autres créances	18 207	18 207		147	18 060
Charges constatées d'avance	658	658			658
Total	**20 719**	**20 719**		**163**	**20 556**

Les autres créances concernent essentiellement des subventions à recevoir pour 2 500 k€ et des cotisations collectées sur 2010 et à encaisser des syndicats en 2011 pour un montant de 9 003 k€. Les appels de fonds par les SCI vis-à-vis du gestionnaire des immeubles s'élèvent à 1 114 k€.

8.6 Dépréciation de l'actif circulant

Les dépréciations de l'actif circulant se décomposent selon :

Dépréciations	31/12/2009	Dotations	Reprises	31/12/2010
Stocks	32	4	7	29
Créances	8	156	1	163
Total	**40**	**160**	**8**	**192**

8.7 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement et disponibilités, d'un montant de 40 629 k€, proviennent principalement de la Confédération.

8.8 Fonds Syndicaux de la Confédération CFDT

Au 31 décembre 2010, les fonds syndicaux, compris dans les réserves générales et affectées se décomposent comme suit :

Libellé	Solde à l'ouverture	Augment.	Dimin.	Autres mvts	Solde à la fin de l'exercice
Fonds syndicaux					
Réserves générales	157 967	160		134	158 262
Réserve affectée Caisse Nationale d'Action Syndicale	133 663	4 241			137 904
Autres réserves affectées	2 786	212			2 998
Réserve affectée évènements pluriannuels	1 650	550			2 200
Autres fonds syndicaux					
Résultat de l'exercice N-1	5 163		5 163		0
Résultat de l'exercice		3 380			3 380
Réserves consolidées	5 157			-134	5 023
Total	**306 386**	**8 677**	**5 163**	**0**	**309 767**

Le poste "Réserves affectées" correspond notamment à des montants enregistrés dans les comptes sociaux de la Confédération CFDT. En effet, la charte financière CFDT dispose que les cotisations versées par les syndicats et réparties, servent à des actions syndicales spécifiques : Caisse Nationale d'Action Syndicale (CNAS), Fonds d'organisation, Solidarité Syndicale Mondiale (SSM).

De plus, pour assurer le financement des événements récurrents et significatifs dont la fréquence est supérieure à un an (congrès et élections prud'homales), la confédération a mis en réserve 1.650 k€ au 31 décembre 2009, majorés d'un montant de 550 k€ décidé lors de l'affectation du résultat 2009 en 2010.

8.9 Fonds dédiés

En conformité avec le règlement CRC 2009-10, a été appliquée la disposition stipulant une inscription en « Engagements à réaliser » de montants affectés à des actions définies.

Ressources en k€	Montant des fonds affectés au projet	Fonds à dégager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur ressources affectées (6894)	Fonds restants à engager en fin d'exercice (19)
Conventions diverses	445		244	314	515

8.10 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la manière suivante :

Montants en K€	01/01/2010	Dotations	Reprises	Provisions Utilisées	Provisions Non Utilisées	31/12/2010
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	2 272	80				2 352
Provisions pour PV sur portefeuille VMP	600	370				970
Provisions pour litiges	260		160	160		100
Provisions pour Caisse Nationale d'Action Syndicale	8 263	1 639	1 347	54	1 293	8 555
Autres provisions pour risques & charges	16	4	1			19
Total	**11 411**	**2 093**	**1 508**	**214**	**1 293**	**11 996**

Elles sont principalement composées de :

Engagement pris en matière de retraite :

- L'ensemble du personnel est soit rémunéré par le GIE Belleville soit mis à disposition. A ce titre les engagements pris en matière d'indemnités de fin de carrière, y compris par le GIE, font l'objet d'une provision dotée par la Confédération.
- L'engagement de retraite est calculé selon la méthode actuarielle appelée « méthode des unités de crédit projetées », répartissant la valeur actuarielle des prestations futures sur chacune des années de service du salarié.
- L'engagement de retraite est calculé selon la méthode actuarielle appelée « méthode des unités de crédit projetées », répartissant la valeur actuarielle des prestations futures sur chacune des années de service du salarié.

Provisions de la Caisse Nationale d'Action Syndicale (CNAS) :

- Elles concernent les sommes que la Confédération est susceptible de payer au titre de la couverture juridique qu'elle assure aux adhérents de la CFDT.

Provisions pour charges financières :

- Engagement de reversement de fonds confiés à la Confédération par les organisations CFDT en fonction de leur valeur de marché au jour de leur restitution.

8.11 Impôts différés

L'activité des organisations syndicales étant généralement exonérée d'impôt, il n'y a pas lieu de comptabiliser d'impôts différés.

Les valeurs d'actifs représentées par les déficits fiscaux reportables d'une entité fiscalisée, pour un montant de 2 053 K€, ne sont pas constatées dans les comptes consolidés, leur imputation sur des excédents futurs n'étant pas certaine sur les prochaines années.

8.12 Emprunts et dettes financières

8.12.1 Nature et échéance des emprunts et dettes financières

Les dettes financières peuvent être ventilées par échéance de la manière suivante :

Montants en K€	31/12/2009	31/12/2010	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Dettes financières diverses	1 739	575	460	115	
Total emprunts et dettes financières diverses	1 739	575	460	115	
Concours bancaires courants Intérêts courus non échus	5	10	10		
Total concours bancaires courants et intérêts courus	5	10	10		
Total emprunts et dettes financières	**1 744**	**585**	**470**	**115**	

8.12.2 Variation des emprunts et dettes financières

Montants en K€	31/12/2009	Augment.	Diminut.	31/12/2010
Dettes financières diverses	1 739	28	1 191	575
Total emprunts et dettes financières diverses	1 739	28	1 191	575
Concours bancaires courants Intérêts courus non échus	5	5		10
Total concours bancaires courants et intérêts courus	5	5		10
Total emprunts et dettes financières	**1 744**	**32**	**1 191**	**585**

8.13 Autres passifs

Les autres passifs comprennent les éléments suivants :

Montants en K€	31/12/2009	31/12/2010	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Fournisseurs	2 215	1 994	1 994		
Fournisseurs d'immobilisations	52	46	46		
Avances et acomptes reçus sur commande	24	17	17		
Dettes fiscales et sociales	2 583	2 738	2 738		
Comptes-courants créditeurs	54	46	46		
Dettes diverses	23 067	25 851	16 535		9 316
Produits constatés d'avance	138	271	271		
Total autres passifs à court terme	**28 133**	**30 963**	**21 647**		**9 316**

*Les dettes diverses à moins d'un an correspondent pour l'essentiel à des cotisations, encaissées par le Service Central de Perception et Ventilation des Cotisations –SCPVC- (Confédération) début 2011 et dues aux organisations Cfdt (10 073 K€) ; ces sommes s'inscrivent dans le total de la collecte des cotisations pour l'exercice 2010 qui s'élève, pour mémoire, à 77 594 K€.
La Confédération a comptabilisé en charges à payer des montants de subventions à reverser (2 985 K€) et les trois SCI ont inscrit des charges à répartir sur leurs locataires (999 K€).

*Les dettes diverses à plus de 5 ans correspondent à des dettes envers des Fédérations et Unions Régionales Interprofessionnelles.
En effet, les Fédérations et les Unions Régionales Interprofessionnelles ont la possibilité de confier tout ou partie de leur trésorerie à la Confédération, à des fins de placement dans le cadre d'une gestion centralisée pour compte. La dette figurant au bilan pour 9 316 K€ représente les fonds confiés par les organisations à la Confédération, en valeur historique et se rapportant à une partie de leurs réserves.
L'engagement de la Confédération consiste à reverser ces fonds aux organisations à la valeur du marché au jour de la demande de restitution de ces fonds.

8.14 Engagements hors bilan

La Confédération s'est portée caution pour garantir, jusqu'à hauteur de 300 K€, un prêt accordé par une banque à une entité tierce avec une échéance au 5 mai 2015.

8.15 Tableau des ressources

8.15.1 Selon le règlement comptable des organisations syndicales n°2009-10 (CRC)

RESSOURCES DE L'ENSEMBLE CONFEDERAL - en k€	31/12/2010	31/12/2009
Cotisation reçues (1)	21 045	20 351
" + " subventions-contributions reçues (2)	16 557	17 840
dont reversement subventions-contributions à des organisations affiliées (2)	*(5 991)*	*(5 594)*
" + " autres produits d'exploitation perçus (3)	15 182	13 170
Total des Ressources	**52 784**	**51 362**
Produits financiers perçus	2 052	1 133
Total	**54 836**	**52 495**

(1) Montant des cotisations relevant des activités gérées par la confédération (21 045 K€).

Le montant des cotisations représente la quote-part calculée pour les entités confédérales, suivant la charte financière CFDT. Elle est générée par la centralisation de la collecte totale des organisations affiliées à la CFDT, s'élevant à un montant de 77 594K€ pour l'exercice 2010.

(2) La Confédération reverse une partie de ces ressources aux organisations affiliées qui contribuent à la réalisation des actions financées. De ce fait, l'analyse du poste « subventions-contributions » (16 557 K€) n'est pertinente que si l'on tient compte de 5 991 K€ de reversements issus de subventions reçues, ramenant le montant des ressources nettes de subventions à 10 566K€.

(3) Voir paragraphe 8.17 « Autres produits d'exploitation ».

Les ressources de la Confédération et des entités consolidées sont exclusivement réalisées en France.

8.15.2 Fait générateur des cotisations

Le versement des cotisations est comptabilisé selon le principe édicté par la « Charte financière » régissant la répartition des cotisations entre structures affiliées à la CFDT.

En conformité avec le règlement n° 2009-10 du CRC, l'individualisation par structures CFDT des flux de cotisations, dont le versement intervient postérieurement à la clôture, permet la reconnaissance d'un produit à recevoir comptabilisé sur l'exercice arrêté au 31 décembre.

8.15.3 Contributions publiques de financement

Ces contributions sont comptabilisées à réception d'une notification délivrée par le financeur. Conformément au principe repris dans le paragraphe 2.6 du règlement CRC (n° 2009-10 - Annexe – Règles comptables des organisations syndicales -), il est tenu compte d'éventuelles conditions suspensives ou résolutoires figurant dans la convention et précisant les termes des actions à mener.

Durant l'exercice 2010, les contributions enregistrées en produits ont fait l'objet d'un traitement comptable obéissant aux règles ci-dessus rappelées.

8.15.4 Contributions volontaires en nature

La Confédération CFDT se réfère aux dispositions de l'article 4 du règlement CRC n° 2009-10 (Annexe) définissant le « Traitement des contributions en nature », effectuées à titre gratuit.

Les contributions volontaires en nature sont exclusivement constituées par des mises à disposition de permanents syndicaux ; leur durée de fonction au sein de la Confédération, renouvelable, correspond généralement à un mandat relevant du Congrès confédéral qui se tient tous les quatre ans.

Le nombre de personnes mises à disposition est de 29 en 2010. Ces personnels sont issus essentiellement des entreprises et fonctions publiques.

Les indications émanant des entités tierces concernées permettent à la Confédération d'appréhender la valorisation de ces contributions, à savoir 2 067 K€ pour l'exercice 2010.

8.16 Charges d'exploitation

Le montant de l'ensemble des charges d'exploitation, impôts & taxes et dotations aux amortissements & provisions figurant en résultat d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

Achats consommés en k€	31/12/2010	31/12/2009
Charges communes AGI	405	406
Centre de formation Bierville	948	1 054
Achats pour ventes GIE CFDT Presse	1 155	1 226
Achats des SCI		76
Achats consommés du GIE Villette	84	76
Autres achats consommés	57	57
Total	**2 649**	2 895

Charges externes en k€	31/12/2010	31/12/2009
Charges communes AGI	1 235	1 129
Centre de formation Bierville	255	217
Coûts des charges SCI	752	842
Intermédiaires Associations Iris et Isefoj	91	373
Achats et charges GIE Belleville et Villette	2 269	1 751
Achats et charges GIE CFDT Presse (cf. Congrès 2010)	4 974	2 610
Achats, prestations reçues, frais généraux Confédération	5 840	5 269
Autres charges externes	60	68
Total	**15 476**	12 259

Frais de personnel en k€	31/12/2010	31/12/2009
Coûts salariaux GIE Belleville & Gie-Villette	14 220	13 245
Autres charges de personnel Confédération	537	552
Autres frais de personnel	1	6
Total	**14 758**	13 803

Impôts & taxes en k€	31/12/2010	31/12/2009
Taxes sur les salaires et autres GIE Belleville	850	768
Taxes des 3 SCI	165	166
Taxes diverses Confédération	493	466
Autres taxes GIE Villette	70	70
Autres impôts et taxes	38	16
Total	**1 616**	1 486

Autres charges d'exploitation en k€	31/12/2010	31/12/2009
Reversement des subventions aux organisations et autres charges		
- Confédération	5 966	6 449
- Isefoj	408	529
Charges de gestion association Asseco	35	42
Charges de gestion GIE CFDT Presse (cf. Congrès 2010)	249	86
Charges communes AGI	71	
Autres charges d'exploitation	14	18
Total	**6 743**	7 124

Dotations aux amortissements & provisions en k€	31/12/2010	31/12/2009
Centre de formation Bierville	432	427
Amortissements des SCI	1 205	1 203
Amortissements GIE Villette	363	337
Amortissements Confédération	4 820	4 399
Provisions Confédération	1 616	1 579
Autres dotations aux amortissements et provisions	18	17
Total	**8 454**	7 962

8.17 Autres produits d'exploitation

Le montant des autres produits d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

Montants en K€	31/12/2010	31/12/2009
Autres produits (loyers Confédération et SCI, facturation Agi, ventes et publicité Gie Cfdt-Presse, prestations centre de Bierville…)	12 964	11 357
Reprises amortissements et provisions d'exploitation	1 815	1 682
Transferts de charges d'exploitation	403	131
Total	**15 182**	**13 170**

8.18 Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

Montants en K€	31/12/2010	31/12/2009
Produits financiers		
Revenus sur Valeurs Mobilières de Placement	608	739
Reprises sur provisions et transferts de charges	178	1
Produits nets sur cessions de titres immobilisés	1 078	241
Autres produits financiers	188	151
Total	**2 052**	**1 133**
Charges financières		
Dotations aux provisions	593	1 605
Intérêts et charges assimilées	27	
Autres charges financières		106
Total	**620**	**1 711**
Résultat financier	**1 432**	**(578)**

Les dotations correspondent aux provisions sur portefeuille TIAP (Moins Value latentes) et engagement de reversements (dette financière sur portefeuille TIAP).

8.19 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se compose de la manière suivante :

Montants en K€	31/12/2010	31/12/2009
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	27	575
Reprise sur fonds dédiés	244	15
Total	**271**	**590**
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	250	71
Net de charges et produits exceptionnels sur exercices antérieurs	47	109
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
- Sur cession d'éléments d'actif corporel	525	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	147	
Total	**969**	**180**
Résultat exceptionnel	**(698)**	**410**

8.20 Impôts

La charge d'impôts est la suivante :

	31/12/2010	31/12/2009
Impôt exigible sur cessions de titres	(45)	(57)
Impôts	**(45)**	**(57)**

8.21 Effectif

L'effectif employé par les entités intégrées globalement se décompose comme suit :

Effectif	31/12/2010	31/12/2009
Cadres et équivalents	151	135
Employés	112	127
Total	**263**	**262**

9 Autres informations

9.1 Évènements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

9.2 Dirigeants

Les informations requises dans le cadre du paragraphe 425 du règlement 99-2 CRC ne sont pas communiquées car cela aboutirait à donner une information individuelle.